

Atelier 3

QUE RETENIR DES DÉCISIONS RÉCENTES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS?

Cet atelier porte sur les décisions récentes de l'Autorité des marchés publics (AMP) qui ont un impact sur votre rôle de gestionnaire municipal aux approvisionnements. Au terme de cette conférence, vous en saurez davantage sur différents principes qui se dégagent des décisions de l'AMP, notamment en matière de définition du besoin.

Conférencier :



M^e Jean-Benoît Pouliot, est associé au bureau de Langlois Avocats à Québec. Il se spécialise en litige administratif et en droit public, plus particulièrement en droit de l'approvisionnement public et en droit de l'environnement.

Avant de se joindre au cabinet, Jean-Benoît a occupé un poste de recherchiste à la Cour d'appel du Québec et a travaillé comme avocat au sein de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Environnement du Québec.

Il est le coauteur des ouvrages *Contrats municipaux – Manuel sur les meilleures stratégies* (Wolters Kluwer, 2018) et *Contrats des organismes publics – Manuel sur les meilleures stratégies* (Wolters Kluwer, 2016). Il est également l'auteur de l'ouvrage *Contrats des organismes publics – L'évaluation qualitative des offres* (CCH, 2013). Il agit régulièrement, notamment à la COMAQ, comme formateur dans ses champs d'expertise.

**INSCRIVEZ-
VOUS!**